

Français > Mobilité > Auto / Moto

## Auto / Moto

**Le réseau routier suisse est très bien développé. La plupart des endroits sont accessibles en voiture. Dans certains villages et régions, cependant, les voitures sont interdites et ne sont accessibles qu'en téléphérique, en bus ou en train.**

Pour conduire une voiture ou une moto en Suisse, vous avez besoin d'un permis de conduire valide et de documents de véhicule valides.

Le code de la route est strictement respecté et strictement contrôlé. Soyez bien informé sur les règles si vous voyagez en voiture ou en moto.

### Règles de circulation

Renseignez-vous sur le code de la route ! Même si vous ne connaissez pas une règle, vous pouvez être pénalisé pour l'erreur. Par exemple:

- Tous les véhicules doivent toujours rouler à droite.
- Soyez attentif aux autres usagers de la route.
- Lorsque vous conduisez des voitures et des motos, les lumières doivent toujours être allumées.
- Toutes les personnes à bord d'une voiture doivent porter leur ceinture de sécurité.

#### Vitesse maximale :

- 120 km/h sur autoroute
- 100 km/h sur autoroute
- 80 km/h en dehors des agglomérations / limites de la ville
- 50 km/h dans les agglomérations / limites de la ville

[TCS](#) : L'application correcte des règles de circulation dans la circulation routière [deutsch](#)

[Guide BFU](#) : Conduire une moto en toute sécurité [deutsch](#)

## Permis de conduire

Si vous conduisez une voiture ou une moto, vous aurez besoin d'un permis de conduire.

Avez-vous un permis de conduire étranger ? Cela vous permet de conduire en Suisse pendant un maximum de 12 mois (à partir de la date d'entrée). Échangez-le le plus tôt possible contre un permis de conduire suisse.

### Canton de SG : Échange de permis de conduire

#### Contact

Office de la circulation routière et de la navigation du canton de Saint-Gall

Frongartenstrasse 5

9001 Saint-Gall

Téléphone : +41 58 229 22 22

Courriel : [info.stva@sg.ch](mailto:info.stva@sg.ch)

[Toutes les informations sur le permis de conduire](#) [deutsch](#)

## Autobahnvignette: Paiement du péage autoroutier

Pour être autorisé à circuler sur l'autoroute, vous avez besoin d'une **Autobahn-Vignette** ([📄 Autocollants pour la voiture si vous souhaitez utiliser certaines routes \(péages autoroutiers\)](#)). Il coûte CHF 40.00 et est valable pour l'année en cours. Il n'y a pas de vignettes quotidiennes ou mensuelles.

Les magasins des stations-service, la poste et les douanes vendent la vignette.

Désormais, vous pouvez également acheter une vignette électronique : **E-vignette**

[🔗 Informations sur la vignette autoroutière](#)

[🔗 Acheter une vignette électronique en ligne](#)

---

## Pneus d'été et d'hiver

En hiver, il arrive qu'il y ait de la neige et du verglas sur les routes. C'est pourquoi les pneus hiver ont du sens. Il n'y a pas de loi qui exige des pneus d'hiver, mais vous devez être en mesure de contrôler votre véhicule dans toutes les situations.

En été, les pneus d'été sont utiles en raison des températures élevées.

[🔗 Guide BFU : Conduire en hiver](#) [🌐 deutsch](#)

---

## Siège enfant dans la voiture

Les enfants doivent être correctement attachés dans la voiture.

Les enfants de moins de 12 ans ont besoin d'un siège enfant dans la voiture s'ils mesurent moins de 1,50 m.

Pour les enfants plus âgés, la ceinture de sécurité est suffisante.

[🔗 Informations sur le siège enfant du Touring Club Suisse \(TCS\)](#) [🌐 deutsch](#)

---

## Parking

Les places de parking officielles sont marquées et généralement payantes.

Dans les parkings à étages et dans les parkings publics, il y a **des distributeurs de billets** et des **horodateurs** où vous pouvez payer en espèces, par carte ou avec une application.

Dans le cas des places de parking bleues – « **Blaue Zone** ([📄 Places de stationnement marquées en bleu avec un temps de stationnement limité](#)) » – vous pouvez vous garer gratuitement pendant un certain temps. Pour ce faire, placez votre propre disque de stationnement bleu avec l'heure actuelle clairement visible à l'avant de la voiture.

---

## Importation de véhicules

Vous souhaitez transférer un véhicule de l'étranger vers le canton de Saint-Gall ?

Vous devez immatriculer le véhicule étranger dans les 12 mois suivant votre entrée dans le pays. Avant l'immatriculation, le véhicule doit être présenté à un centre de contrôle technique :

- **9425 Thal / Buriet**
- **8887 Mels**
- **8722 Kaltbrunn**
- **9245 Oberbüren**

Pour vous inscrire, vous aurez besoin de :

- Assurance responsabilité civile automobile. Vous recevrez une preuve d'assurance de votre compagnie d'assurance.
- Immatriculation du pays d'origine (p. ex. carte grise étrangère)
- la confirmation que le véhicule a été dédouané
- le rapport d'inspection que vous recevez de la douane ou de votre atelier de réparation automobile / garage
- une carte d'identité (carte d'identité, passeport ou carte d'identité d'étranger)
- une attestation de résidence ou un certificat d'immatriculation

Vous trouverez de plus amples informations sur le canton de Saint-Gall ici : [Importation de véhicules](#)

Pour vous inscrire et si **vous** avez des questions, veuillez contacter :

#### Office de la circulation routière et de la navigation du canton de Saint-Gall

Frongartenstrasse 5

9001 Saint-Gall

Téléphone : +41 58 229 22 22

Courriel : [info.stva@sg.ch](mailto:info.stva@sg.ch)


---


## Examen

Pour conduire une voiture ou une moto, vous avez besoin d'un permis de conduire. Pour ce faire, vous devrez suivre des cours et passer deux examens (théorique et pratique).

L'âge minimum pour les cours et l'examen théorique est de 17 ans, pour l'examen pratique de 18 ans.

### Prérequis pour l'examen de conduite

[Examen pratique de conduite](#)  [deutsch](#)

[Examen théorique / permis d'apprenti conducteur](#)  [deutsch](#)

[Toutes les informations sur le permis de conduire](#)  [deutsch](#)

---

## Inspection du véhicule

Votre véhicule doit faire l'objet d'une inspection régulière en matière de sécurité routière et d'émissions environnementales.

Cela s'applique à tout véhicule immatriculé dans le canton de Saint-Gall. Il n'est pas possible de déroger à cette obligation de vérification.

Vous trouverez de plus amples informations ici : [Contrôle technique du canton de Saint-Gall](#)

Vous serez automatiquement convoqué en fonction de votre lieu de résidence et de l'intervalle d'examen. Vous pouvez reprogrammer le rendez-vous reçu ici si vous ne pouvez pas le configurer :

### Report de l'inspection du véhicule

---

## Assurance responsabilité civile automobile

La loi sur la circulation routière exige la conclusion **d'une assurance responsabilité civile automobile** obligatoire.

Cette assurance est nécessaire pour qu'un conducteur n'ait pas à payer pour les dommages corporels et/ou matériels qu'il a lui-même causés.

Si vous avez déjà été impliqué dans un accident de voiture, vous savez que le coût des dommages peut devenir très élevé très rapidement.

### Comparez les soumissions d'assurance auto

 [comparis.ch](https://comparis.ch) - Comparez les assurances auto

---

**Guide BFU : Conduire à un âge avancé**

### Points de contact

Trouvez le bon point de contact, le bon conseil ou la bonne autorité dans votre région: [Points de contact](#)

---

© 2024 Informationsplattform für Zugewanderte im Kanton St.Gallen